Image not found or type unknown

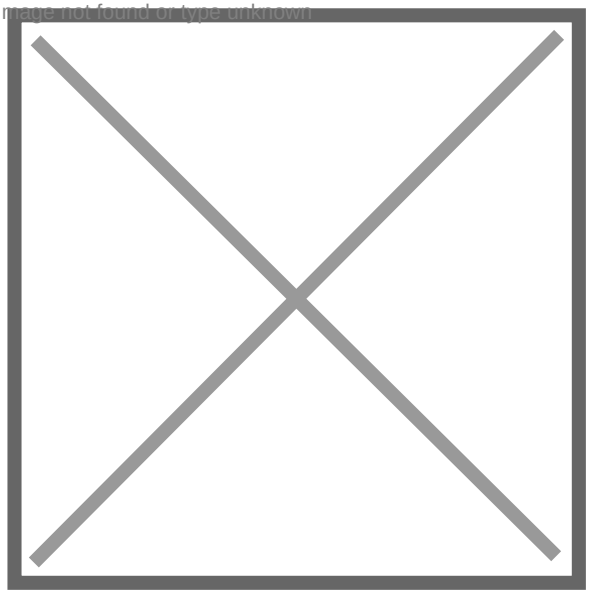

Régularisation après dix ans en situation irrégulière

Par **samy0075**, le **31/05/2010** à **19:03**

Bonjour,
je suis Mme ariane karima 34 ans origine algérienne mariée, avec deux enfants, je suis en France depuis le 11 septembre 2000, j'ai rencontré mon mari ici à paris, on a le même âge et même origine et on situation identique il est rentré en France le 3 octobre 2002 .
mon fils samy est né à St Denis en 2003,il est en cp
ma fille radhia est née à paris en 2005, elle est moyenne maternelle
j'ai déposé plusieurs dossiers auprès les préfecture de polices mais j'ai eu que des refus donc ma question est
pour bénéficier de la loi de dix ans de séjours en France est je suis obliger d'attendre le 11 septembre 2010 pour allez prendre rendez vous ?
JE VOUS REMERCI MAITRE

Par **ouahmed**, le **03/06/2010** à **12:23**

bonjour a vous madame

je vien de lire votre message
je vous conseille d'allez toute suite a la prefecture et demande un rendez vous,il faut pas attendre le 11 septembre;car sa vous fera perdre encore plus de temps;
moi jai eu mes papiers apres plus de 10ans de presence,jai remarque une chose que depuis quelques mois les prefectures on durcit les conditions et il prenne plus les dossiers toute suite(**l'annee derniere,mon dossier eté pris et etudie toute suite,j'eté me renseigné a la prefecture et on ma dit si jai depassée les 10ans et que si mon dossier eté pret je le deposerai toute suite;)**

si je vous dit sa,cest que jai des potes qui sont dans la meme situation que vous qui ont deja plus de 10ans de presence,mais comme ils sont pas allez quelques mois avant,maintenent ils se trouve avec des rendez vous de 3mois minimun pour depose leurs dossier;et au depot de dossier on leurs donne une attestation de depot et le dossier sa peut prendre3 a 4 mois voir plus!!!!(faut bien la demandé cette attestation de depot,car des fois on donne pas)

il faut prendre rendez vous toute suite madame, je vous conseille
sa vous fera gagné 3 mois deja.
jattend vous nouvelles
bonne journée

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés